

Appropriation des RBPP de la HAS et de l'ex-ANESM par les professionnels du secteur médicosocial

LA FORMATION

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, créées à partir de 2008 par l'ANESM, sont « *des repères, des orientations, des pistes pour l'action destinées à permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux personnes accompagnées et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation* ».

Si au niveau légal, les RBPP ne tiennent officiellement qu'une place de référence, le fait qu'elles soient liées à la démarche d'évaluation interne et à la décision de renouvellement de l'autorisation de fonctionner des structures médicosociales, les rend incontournables. En effet, le décret du 15 mai 2007 relatif à l'évaluation externe, prévoit que l'évaluateur externe vérifie leur appropriation et leur mise en œuvre au sein de la structure.

OBJECTIFS VISÉS

- Actualiser les connaissances et les compétences des professionnels en vue d'accompagner les changements induits par la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Contribuer à la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et aux respects de leurs droits.
- Fédérer les équipes pluridisciplinaires et soutenir les pratiques.
- Contribuer à l'actualisation du projet d'établissement ou de service.
- Favoriser une politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à disposition des supports utilisés pendant la formation aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale).
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure.
- Feuille d'émargement par demi-journée

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires
- Quizz de connaissance sur la thématique
- Évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

DURÉE VARIABLE

selon le nombre de RBPP travaillées

Dates

Nous consulter

Prérequis

5 à 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Tout professionnel du secteur médicosocial

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, docteur en psychologie, conseillère technique CREAI-ORS Occitanie
 Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas inclus)

Contributeur 210 €
 Non contributeur 270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Chaque RBPP travaillée est réalisée de la façon suivante :

- Évolutions actuelles : statut de l'ANESM et de la HAS, évolution du modèle d'évaluation des politiques publiques, enjeux du secteur médicosocial, rappel des attendus liés à la transformation de l'offre médico-sociale (Démarche RAPT, circulaire du 2 mai 2017, PCPE, approche inclusive...).
- Prise de connaissance panoramique et actualisée de l'ensemble des RBPP « handicap » de la HAS et de l'ex-ANESM.
- Les différents types de recommandations : par type de structures, par populations, transversales et thématiques.
- Compréhension des différents éléments constitutifs d'une recommandation et « mode d'emploi ».
- Focus sur la RBPP de l'ex-ANESM ou de la HAS
- Repérage des principaux écarts constaté par rapport à la réalité de la pratique quotidienne : travaux en petits groupes pour identifier comment se situe la structure par rapport à ce qui est attendu dans la RBPP à partir d'une grille préétablie
- Mise en commun et consolidation des connaissances par la formatrice.



EN SAVOIR PLUS

Réf : A10

Nathalie MARTINEZ, docteur en psychologie, conseillère technique CREAI-ORS Occitanie
n.martinez@creaiors-occitanie.fr
04 67 69 25 03 | 07 62 09 95 12